



Rapport de transparence 2008 Régimes de pension sectoriels sociaux Sefocam

Conformément aux dispositions de l'article 42 de la LPC, nous vous soumettons par la présente le rapport annuel relatif à la gestion, par Sepia, des régimes de pension sectoriels sociaux des entreprises de Garage (C.P. n° 112), de la Carrosserie (C.S.-P. n° 149.02), du Commerce du métal (C.S.-P. n° 149.04) et du Sous-commission paritaire pour la récupération de métaux (C.S.-P. n° 142.01).

Ce rapport est constitué de deux parties, dont la première traite du volet pensions et la seconde, du volet solidarité.

1.	Engagement de pension	2
1.1.	Financement de l'engagement de pension.....	2
1.2.	Financement de l'engagement de pension.....	2
1.3.	Rendement des investissements	5
1.4.	Structure des frais	7
1.5.	Participation bénéficiaire	7
2.	Engagement de solidarité	8
2.1.	Financement de l'engagement de solidarité	8
2.2.	Stratégie d'investissement, compte de résultats et structure des frais.....	8
2.3.	Stratégie d'investissement, compte de résultats et structure des frais.....	9

1. Engagement de pension

1.1. Financement de l'engagement de pension

Règlement de pension

Une description détaillée du mode de financement des engagements de pension figure dans le règlement de pension annexé aux conventions collectives de travail sectorielles respectives¹. Pour plus d'informations à ce sujet, consultez le site web de Sefocam (www.Sefocam.be), où le document en question est publié.

Contributions définies

Les engagements de pension sectoriels sont du type « contributions définies ». Dans ce cadre, les organisateurs se sont engagés à verser, pendant la carrière active des affiliés, des contributions périodiques prédéfinies, qui sont capitalisées dans le but d'obtenir un certain capital final à la date d'expiration.

Vous trouverez ci-dessous la contribution annuelle totale aux engagements de pension sectorielle par affilié.

	du 01/01/2002 au 31/12/2003	du 01/01/2004 au 31/12/2005	du 01/01/2006 au 31/12/2007	à partir du 01/01/2008
Garages	1% du volet pension	• 0,95% du volet pension • 0,05% du volet solidarité	• 1,14% du volet pension • 0,06% du volet solidarité	• 1,34% du volet pension • 0,06% du volet solidarité
Carrosserie	1% du volet pension	• 0,95% du volet pension • 0,05% du volet solidarité	• 1,24% du volet pension • 0,06% du volet solidarité	• 1,53% du volet pension • 0,07% du volet solidarité
Commerce du métal	1% du volet pension	• 0,95% du volet pension • 0,05% du volet solidarité	• 1,14% du volet pension • 0,06% du volet solidarité	• 1,43% du volet pension • 0,07% du volet solidarité
Récupération de métaux			• 0,66% du volet pension • 0,04% du volet solidarité	• 0,14% du volet pension • 0,06% du volet solidarité

Financement

Les garanties assurées des engagements de pension sectoriels sont financées par les organisateurs exclusivement. Le financement repose sur des contributions mensuelles et sur la technique de la capitalisation individuelle.

1.2. Financement de l'engagement de pension

Fonds cantonné de la branche 21

Les contributions relatives aux engagements de pension sectoriels sont capitalisées dans un fonds cantonné de la branche 21. A cet égard, Sepia garantit, dans le cadre de l'engagement de résultats souscrit, que les contributions versées sont capitalisées de manière à ce qu'il soit au minimum toujours satisfait à la garantie de rendement minimale prévue à l'article 24, §2 de la LPC².

¹ La convention collective de travail du 26 mai 2005 modifiant et coordonnant le régime de pension sectoriel social pour ce qui est des secteurs des Garages, de la Carrosserie et du Commerce du métal et la convention collective de travail du 20 octobre 2005 instaurant un régime de pension sectoriel pour le secteur de la Récupération des métaux.

² Loi du 28 avril 2003 relative aux pensions complémentaires et au régime fiscal de celles-ci et de certains avantages complémentaires en matière de sécurité sociale

Distribution de l'intégralité des bénéfices Outre le rendement garanti précité, Sepia procède à une distribution de l'intégralité des bénéfices, en fonction des résultats du fonds cantonné au cours de l'année écoulée. Le fonds cantonné est constitué de l'actif inscrit au bilan de Sepia ; cet actif est lui-même dissocié du reste de l'actif, de sorte qu'il constitue un fonds séparé.

Convention-cadre Pour pouvoir garantir le rendement précité, Sepia a recours à une stratégie d'investissement défensive, où les placements sont principalement effectués en titres à revenu fixe. Cette stratégie a pour but de garantir la sécurité, le rendement et la liquidité des placements. A cet égard, il est tenu compte d'une diversification et d'une répartition avisées des placements.

Ainsi peut-on globalement affirmer que le portefeuille de placements est constitué à 85% d'obligations et à 15% d'actions. Les pourcentages précités peuvent toutefois varier dans certaines limites, pour permettre au portefeuille de se conformer plus étroitement aux opportunités concrètes du moment. L'on peut donc résumer de la façon schématique suivante les principes appliqués au sein de la convention-cadre relative aux investissements :

	Médiane	Ecart (+)	Ecart (-)
Obligations	85%	10%	10%
Actions	15%	10%	10%
Liquidités	0%	20%	0%

Choix du gestionnaire de patrimoine La structure de Sepia met en avant la compétence décisionnelle des organisateurs dans le cadre des engagements de pension sectoriels. Les représentants de Sepia eux-mêmes se tiennent à l'arrière-plan : ils mettent d'une part leur savoir-faire technique et leur expérience à la disposition des représentants du secteur et veillent d'autre part à l'exécution d'une gestion financière équilibrée, à la lumière des engagements de résultats souscrits par Sepia (voir ci-devant).

Compte tenu de cette philosophie, les organisateurs des engagements de pension sectoriels sont habilités à s'attacher les services d'un gestionnaire de patrimoine externe. Les organisateurs ont fait usage de cette possibilité et désigné les deux gestionnaires de patrimoine suivants, à qui ils ont confié la gestion financière des engagements de pension sectoriels :

- Delta Lloyd, à concurrence de 60% du portefeuille de placements ;
- Dexia Asset Management, à concurrence de 40% du portefeuille de placements.

Gestion de l'actif La composition du portefeuille et la mesure dans laquelle elle tient compte d'aspects sociaux, éthiques et environnementaux, sont commentées ci-après pour ce qui concerne la gestion de l'actif assurée tant par la Delta Lloyd que par Dexia Asset Management.

– *Composition du portefeuille (en %, rapport entre portefeuille partiel et portefeuille total)*

		01/08	02/08	03/08	04/08	05/08	06/08	07/08	08/08	09/08	10/08	11/08	12/08
Delta Lloyd	Actions	13,41	13,28	12,46	12,84	12,72	11,22	11,85	12,19	10,76	8,71	7,88	9,72
	Obligations	84,01	82,69	81,95	82,91	82,15	82,64	81,94	82,82	81,73	81,75	81,46	84,20
	Cash	2,58	4,03	5,59	4,24	5,14	6,13	6,21	4,98	7,51	9,55	10,66	6,09
Dexia AM	Actions	14,07	15,65	16,16	16,40	15,11	13,06	12,64	12,32	11,07	9,27	9,19	8,78
	Obligations	84,04	81,97	81,69	70,70	82,80	83,30	83,46	84,52	84,52	85,65	87,66	85,97
	Cash	1,89	2,38	2,14	2,90	2,09	3,63	3,90	3,16	4,41	5,08	3,15	5,25

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux liés à la composition du portefeuille

	Pourcentage investi selon des critères durables	Critères utilisés	Explication
Delta Lloyd	80% du portefeuille d'actions	Divers indices éthiques comme Dow Jones Sustainability et Ethibel	La sélection d'actions se fait en premier lieu sur la base de facteurs fondamentaux. Les aspects sociaux, éthiques et environnementaux jouent un rôle secondaire dans la sélection des actions et sont soutenus à travers divers indices (essentiellement Dow Jones Sustainability et Ethibel). Presque 65% des actions en portefeuille (au 31/12/2008) font partie d'au moins un des indices éthiques cités. Ensemble, ces actions représentent 79,86% du portefeuille d'actions (au 31-12-2008).
	84% du portefeuille d'obligations	JPM EMU et Ethibel Sustainable Index	Le cadre de référence pour le portefeuille est le JP Morgan EMU Government Bond index. Le 31/12/2008, le portefeuille est placé pour 84% dans ce benchmark, pour 91% fin 2007. Les autres 16% du portefeuille ont été placés dans : valeurs financières (8,35%) dont 5,22% dans des banques avec garantie d'État, valeurs industrielles (7,06%) et 0,75% dans des obligations sécurisées (covered bonds/pfandbriefe - CFF avec emprunts publics sous-jacents). Comme la partie non-étatique est investie essentiellement dans des entreprises non-européennes – GE, AIG, Procter & Gamble, Johnson & Johnson –, il est difficile d'établir une comparaison éthique avec un indice durable européen. Parmi les noms européens – Robert Bosch, Glaxo SKB, Investor et Terna –, GSK est dans l'indice. Les banques européennes avec garantie d'État – Bank of Ireland et Swedbank – ne sont pas dans l'indice. Le holding d'investissement suédois Investor (famille Wallenberg) a des participations dans AstraZeneca (indice), Saab, Electrolux (indice), ABB, Atlas Copco (indice), SEB (indice) et Ericsson. Les obligations d'entreprises peuvent être subdivisées comme suit selon le rating : 8,89% AAA, 6,13% AA et 1,14% A.
Dexia AM	83,72% du portefeuille global	8 conventions de base Normes de l'OIT	<p>L'OIT considère 8 conventions comme fondamentales en ce qui concerne les droits des travailleurs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Convention n° 29 – Convention sur le travail forcé, 1930; 2. Convention n° 87 – Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; 3. Convention n° 98 – Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; 4. Convention n° 100 – Convention sur l'égalité de rémunération, 1951; 5. Convention n° 105 – Convention sur l'abolition du travail forcé, 1957; 6. Convention n° 111 – Convention concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; 7. Convention n° 138 – Convention sur l'âge minimum, 1973; 8. Convention n° 182 – Convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999 <p>Les huit conventions de base peuvent se résumer à quatre normes internationales du travail :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Dans tous les pays, les travailleurs doivent avoir le droit de s'organiser en syndicats et de négocier collectivement leurs conditions de travail. 2. Les travailleurs ne doivent être soumis à aucune forme de travail forcé, tel l'esclavage, la servitude, le travail obligatoire comme rééducation politique ou pour dette. 3. Les enfants, à savoir les individus de moins de 15 ans (ou selon les dispositions législatives nationales), ne devraient pas travailler afin de pouvoir apprendre et se développer librement. 4. La discrimination fondée sur le sexe, la race, la nationalité, la religion, l'opinion politique ou l'origine sociale est prohibée, de même que toute discrimination fondée sur le sexe en matière de rémunération.

1.3. Rendement des investissements

Delta Lloyd

Delta Lloyd a enregistré un rendement de 0,24% en valeur de marché, contre 1,23% pour le benchmark. Le rendement comptable s'élève à 3,37%.

▪ *Explication*

Le portefeuille a presté mieux que le benchmark du fait que la position des actions avait été fortement sous-pondérée en 2008 et que les actions ont presté considérablement moins bien que les obligations en 2008. Le portefeuille d'actions en soi (-41,82%) a presté lui aussi mieux que le benchmark d'actions (-44,85%), ce qui a aussi contribué à la meilleure performance du portefeuille par rapport au benchmark. Cette meilleure performance du portefeuille d'actions est due essentiellement au fait que ce portefeuille a investi principalement dans des *large caps* qui, en 2009, ont considérablement mieux presté que les *small et mid caps*.

Dexia AM

Dexia AM a enregistré un rendement de -2,48% en valeur de marché, contre 1,23% pour le benchmark. Le rendement comptable s'élève à 0,39%.

Explication

L'année 2008 démarre difficilement, la crainte d'une récession et les amortissements des banques en raison de leur exposition aux subprimes font reculer les marchés d'action de 15% en janvier. La Banque Centrale Américaine (FED) tente de soutenir le secteur en baissant le taux d'intérêt. Malgré l'environnement économique moins bon, les prix des matières premières continuent d'augmenter fortement en raison de la demande élevée des "marchés émergents" (Chine, Inde, etc.). Les anticipations inflationnistes atteignent un point culminant pendant les moins d'été. Le marché s'inverse complètement début septembre avec la faillite de Lehman Brothers. Les marchés d'actions corrigent fortement. Pour contrer le risque systémique, les banques centrales interviennent ensemble et abaissent les taux d'intérêt à court terme. Le taux des fonds fédéraux (FED funds rate) s'élève à 0,25% (pour 4,25% en début d'année). En Europe, le taux d'intérêt à court terme s'établit à 2,5% fin décembre (pour 4% en début d'année). Les autorités fédérales soutiennent les banques avec des recapitalisations, mais sans impact réel. Tant les marchés d'actions que les taux d'intérêt atteignent des niveaux plancher. Les primes de risque sur les obligations d'entreprises augmentent fortement.

Dans ce contexte difficile, la préférence a été accordée à des investissements en obligations au détriment des actions. Ainsi, le poids des actions a été réduit, passant de 16,36% fin 2007 à 8,78% fin 2008. Cette réduction résulte de la baisse des marchés ; sur l'année, 520.000 EUR nets ont été investis en actions, alors que 5.125.000 EUR ont été affectés à l'achat d'obligations. La préférence s'est portée sur le crédit au second semestre de l'année, à travers des investissements par le biais d'émissions primaires avec un rendement attrayant, augmentant la pondération du crédit pour le faire passer de 15,59% fin 2007 à 19,63% fin 2008.

La sous-pondération des actions a contribué positivement au rendement relatif. La diversification dans le crédit a pesé sur le rendement. Avec les fortes baisses des marchés, des moins-values ont été enregistrées sur les actions et les obligations financières subordonnées à concurrence de 942.000 EUR. Il en résulte un rendement comptable de 0,39%.

Détails

Les résultats des investissements sont commentés davantage dans le détail ci-après. Nous nous pencherons en premier lieu sur le rendement financier, pour passer ensuite à un aperçu des plus-values et des moins-values réalisées et enfin, au rendement comptable.

– Rendement financier au 31/12/2008 (en chiffres absolus exprimés en EUR)

	Investment type	Market Value	Percentage	Benchmark	Deviation	Return YTD	Return Benchmark	Excess return
Delta Lloyd	Actions	5.092.704,70	9,72%	15,00%	-5,28%	-41,82%	-44,85%	3,02%
	Obligations	44.129.512,74	84,2%	85,00%	-0,80%	7,84%	9,36%	-1,52%
	Cash	3.189.942,70	6,09%	0,00%	6,09%	4,51%	0,00%	4,51%
	Total	52.412.159,71	NA	NA	NA	0,24%	1,23%	-0,99%
Dexia AM	Actions	3.068.328,00	8,78%	15,00%	-6,22%	-43,2%	-44,85%	1,65%
	Obligations	30.056.927,00	85,97%	85,00%	0,97%	5,48%	9,36%	-3,88%
	Cash	1.835.075,00	5,25%	0,00%	5,25%	2,78%	0,00%	2,78%
	Total	34.960.330,00	100,00%	NA	NA	-2,48%	1,23%	-3,71%
Total Global		87.372.489,71	100,00%	NA	NA	-0,85%	-1,23%	-2,08%

– Aperçu des plus-values et des moins-values réalisées au 31/12/2008 (chiffres en EUR)

	Type	Bedrag
Delta Lloyd	Plus-values réalisées sur les actions	210.980,23
	Plus-values réalisées sur les obligations	292.273,35
	Moins-values réalisées sur les actions	-71.930,15
	Moins-values réalisées sur les obligations	-221.690,50
	Total	209.632,93
Dexia AM	Plus-values réalisées sur les actions	144.074,00
	Plus-values réalisées sur les obligations	2.422,00
	Moins-values réalisées sur les actions	-266.402,00
	Moins-values réalisées sur les obligations	-95.749,00
	Total	-215.655,00
Total Global		-6.022,07

– Rendement comptable au 31/12/2008

Gestionnaire de patrimoine	Période	Rendement comptable depuis le début de l'exercice
Delta Lloyd	01/01/2008-31/12/2008	3,37%
Dexia AM	01/01/2008-31/12/2008	0,39%

– Explication

Le rendement comptable a été influencé négativement par les nouvelles règles d'évaluation adoptées par Sepia à compter du 31 décembre 2008 en raison de la dégradation continue des conditions sur les marchés financiers. Conformément à ces nouvelles règles, des réductions de valeur supplémentaires ont été exprimées dans les résultats et Sepia a prévu une sécurisation supplémentaire des affiliés à la lumière de la crise financière. Pour la clarté, il convient de souligner que les affiliés ont également bénéficié en 2008 d'un rendement garanti de 3,25%, malgré le rendement comptable plus faible.

1.4. Structure des frais

Dossier technique

Afin de pouvoir couvrir les frais liés à la gestion des engagements de pension sectoriels, les fondements techniques de l'assurance de groupe contiennent des chargements qui sont imputés aux organisateurs. Les chargements imputés pour les engagements de pension sectoriels sont décrits dans le dossier technique communiqué par Sepia à la Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA).

Frais imputés

L'on peut distinguer les frais suivants :

- les frais liés à la « gestion du passif » des engagements de pension sectoriels, c'est-à-dire : les frais afférents aux nouvelles affiliations, aux calculs annuels, à la majoration des garanties assurées, etc. Ces frais, imputés par Sepia, sont exprimés en fonction d'un pourcentage appliqué aux contributions ;
- les frais liés à la mise à disposition du capital à risque ;
- et les frais liés à la « gestion de l'actif » des engagements de pension sectoriels, c'est-à-dire les frais de gestion des gestionnaires de patrimoine.

Frais imputés par Sepia

Pour l'année d'assurance 2007, Sepia a porté au compte des organisateurs un total de 914.731,82 EUR de frais pour la rétribution de la gestion du passif des engagements de pension sectoriels. Pour 2008, aucuns frais n'ont été imputés pour la mise à disposition du capital à risque.

Au total, la limite maximale de 5% des contributions fixée pour les plans de pension sociaux n'a pas été dépassée.

Frais imputés par les gestionnaires de patrimoine

Vous trouverez ci-après les frais de gestion imputés par gestionnaire de patrimoine, en chiffres absolus (en EUR) et par rapport au patrimoine géré.

Frais	Delta Lloyd	Dexia AM
Rémunération du gestionnaire	41.579,58 0,09%	47.925,27 0,13%
Droits de garde	15.585,75 0,03%	7.758,66 0,02%
Frais de transaction achats	3.668,21 0,01%	4.382,86 0,01%
Frais de transaction ventes	487,82 0,00%	2.086,06 0,01%
Encaissement dividendes	0,00 0,00%	3.252,94 0,01%
Total	61.321,36 0,13%	65.405,79 0,17%

1.5. Participation bénéficiaire

Participation bénéficiaire

Comme le rendement comptable pour 2008 était inférieur au taux d'intérêt garanti de 3,25%, aucune participation bénéficiaire n'a pu être octroyée pour cette année. Compte tenu de l'engagement de résultat de Sepia, il convient de souligner que les affiliés ont également bénéficié pour 2008 d'un rendement garanti de 3,25% sur leurs réserves individuelles.

2. Engagement de solidarité

2.1. Financement de l'engagement de solidarité

Règlement de solidarité	Une description détaillée du mode de financement des engagements de solidarité figure dans le règlement de solidarité annexé aux conventions collectives de travail sectorielles respectifs ³ . Pour plus d'informations à ce sujet, consultez le site web de Sefocam (www.Sefocam.be), où le document en question est publié.
Financement	Les garanties assurées des engagements de solidarité sont financées par les organisateurs. Le financement repose sur des primes temporaires d'un an, qui sont versées mensuellement en douzièmes.
	<h3>2.2. Stratégie d'investissement, compte de résultats et structure des frais</h3>
Fonds de solidarité Sefocam	<p>Un fonds de solidarité, nommé « Fonds de solidarité Sefocam », a été créé au sein de Sepia. Dans ce cadre, Sepia s'est engagé à distribuer et à accorder au titre de participation bénéficiaire, en surplus des bases tarifaires, l'intégralité des bénéfices issus des assurances.</p> <p>Comme l'assurance des prestations de solidarité est réassurée à 100%,</p> <ul style="list-style-type: none">- le bilan du fonds de solidarité ne contient qu'un nombre très limité d'actifs dont la gestion se fait de manière conservatrice ;- le résultat positif du compte de pertes et profits se compose pour la majeure partie des ristournes de participation bénéficiaire qu'octroient les réassureurs à Sepia. La part des réassureurs dans la dotation pour participation bénéficiaire s'élève à 483.693,62 EUR (à majorer de 1.438,89 EUR de taxe sur participation bénéficiaire). Ce montant se compose d'une reprise de 5.747,38 EUR d'un résultat surestimé d'expérience rating pour l'exercice 2007 et de 473.885,40 EUR issus de l'estimation du résultat expérience rating provisoire de l'exercice 2008 à majorer de 15.555,60 EUR de dotation de participation bénéficiaire décès (35%).
Dossier technique	Afin de pouvoir couvrir les frais liés à la gestion des engagements de solidarité, les fondements techniques contiennent des chargements qui sont imputés aux organisateurs. Les chargements imputés pour les engagements de pension sectoriels sont décrits dans le dossier technique communiqué par Sepia à la Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA).
Frais imputés par Sepia	Pour l'année d'assurance 2007, Sepia a porté au compte des organisateurs un total de 42.558,60 EUR de frais pour la rétribution de la gestion du passif des engagements de solidarité sectoriels.

³ La convention collective de travail du 26 mai 2005 modifiant et coordonnant le régime de pension sectoriel social pour ce qui est des secteurs des Garages, de la Carrosserie et du Commerce du métal et la convention collective de travail du 20 octobre 2005 instaurant un régime de pension sectoriel pour le secteur de la Récupération des métaux.

2.3. Stratégie d'investissement, compte de résultats et structure des frais

Mise en réserve
intégrale des
bénéfices

Dans le cadre du volet solidarité, il n'est pas vraiment question de "répartition des bénéfices" mais plutôt de "mise en réserve des bénéfices". Dans le volet solidarité, il n'existe d'ailleurs pas de réserves acquises, ce qui empêche de partager le bénéfice d'un exercice comptable donné par rapport aux réserves.

En revanche, conformément aux recommandations de la CBFA, les bénéfices sont mis en réserve : le résultat reste intégralement dans le volet solidarité et est affecté au financement des obligations futures du régime de solidarité. Ainsi, pour l'année 2008, un montant de 483.693,62 EUR a été versé de cette manière dans le volet solidarité. Le faible solde technique restant de 19.411,11 EUR a été ajouté à la réserve de fluctuation.